

**FICHE D'INSCRIPTION TEMPS PÉRISCOLAIRES  
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**À retourner en Mairie avant le vendredi 28 juillet 2024**

PRÉNOM/NOM : .....

Date de naissance : .....

CLASSE fréquentée Année scolaire 2024-2025 : .....

N° Allocataire CAF : .....

Compagnie d'assurance : .....

Numéro du contrat : .....

**RESPONSABLES LÉGAUX**

	PERE	MERE	Autre Responsable légal
<b>NOM</b>			
<b>Prénom</b>			
Adresse Domicile			
Tél. Domicile			
Tél. Portable			
Tél. Professionnel			
Adresse mail			

**FACTURATION - PAIEMENT**

NOM ET PRENOM DU PAYEUR **(Redevable principal)** :

NOM ET PRENOM DU PAYEUR **(Redevable solidaire)** :

Adresse de facturation si différente du domicile :

**Signature des parents ou responsables légaux obligatoire :**

*Précédée de la mention « lu et approuvé »*

Père	Mère	Autres

# TOUT CHANGEMENT (Adresse, Numéro de téléphone...) DOIT ÊTRE SIGNALÉ AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Le paiement peut se faire par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces à la Trésorerie SGC de Mesnil-Esnard / Grand-Quevilly 36, rue de la République 76240 LE MESNIL-ESNARD ou par carte bancaire sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr).

## 1) CANTINE

A. Deux modes d'inscription :

**Inscription Régulière** (= engagement à jours fixes et pour toute l'année scolaire en cours)

 Sauf cas particulier\*, **ce mode d'inscription entrainera une facturation systématique, pour les jours cochés ci-dessous :**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

**Inscription Occasionnelle**

Dans ce cas et afin de commander le repas : **merci de prévenir la Mairie 4 jours avant**.

**\*Cas particulier :**

Les repas non pris du fait de l'absence d'un enfant **durant 5 jours consécutifs ET justifiée par un certificat médical remis obligatoirement au secrétariat de la mairie**, ne seront pas facturés.

Merci de nous préciser si les repas devront être sans porc :  OUI  NON

Votre enfant mangera-t-il à la cantine le lundi 02/09/2024 ?  OUI  NON

B. Les tarifs 2024-2025

REPAS RÉGULIER		COMMUNE	TARIF enfant PAI COMMUNE	Tarif réduit 30%	HORS-COMMUNE	Tarif enfant PAI HORS COMMUNE
NOMBRE D'ENFANTS DÉJEUNANT À LA CANTINE	1 enfant	4,10 €	3,60€	2,93 €	4,65 €	4,15 €
	2 enfants	3,95 €	3,45€	2,83 €	4,45 €	3,95 €
	3 enfants ou plus	3,60 €	3,10€	2,58 €	4,05 €	3,55 €

REPAS OCCASIONNEL	COMMUNE	Tarif réduit 30%	HORS-COMMUNE
	4,30 €	3,00 €	4,65 €
REPAS ADULTE	4,65 €		

## 2) GARDERIE

Garderie le matin :  OUI     NON

Garderie le soir :  OUI     NON

### Horaires

**Le Matin = De 07H30 à 08H50**

**Le Soir = 16H30 à 18H30**

**L'accueil à la garderie entrainera une facturation systématique.**

### Les tarifs 2024-2025

	Usagers domiciliés sur la commune	Usagers Hors-commune
Tarif du matin de 07h30 à 08h50	2,00 €	2,50 €
Tarif après-midi de 16h30 à 18h30 avec le goûter	3,00 €	4,00 €



Pénalité de retard = 10 € à chaque retard des familles à la garderie du soir. Applicable pour un retard après 18H30.

**En cas de problème susceptible d'engendrer un retard,**

**Merci de bien vouloir prévenir le service de garderie périscolaire au numéro suivant : 06 95 76 91 18.**

**Les enfants présents à la garderie peuvent bénéficier d'une aide aux devoirs gratuite et proposée par des bénévoles.**

**Si vous êtes intéressé, merci de cocher le(s) jour(s) choisis :**

**Mardi**

**Jeudi**



**Ce choix reste valable pour toute l'année scolaire 2024-2025.**

## DEMANDE D'AUTORISATION-DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre du temps périscolaire de la commune de Saint-Aubin-Épinay, l'animateur ou la commune peuvent être amenés à faire des photos de votre enfant qui seront utilisés dans les différentes publications de la commune.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs et du droit à l'image, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des personnes participantes pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement).

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer ou flouter son visage.

Je soussigné père/mère ou tuteur de .....

Responsable légal de l'enfant .....

Autorise/n'autorise pas la commune à prendre, dans le cadre du temps périscolaire, des photos de mon enfant, prises au cours des activités.

À .....

Le .....

Signature du responsable légal :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche d'inscription du temps périscolaire de Saint-Aubin-Épinay au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Je m'engage à signaler toute modification pouvant intervenir au cours de l'année scolaire (adresse, situation familiale ...).

J'autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale pour mon enfant (médecin, transport à l'hôpital ou autres).

Date

Signature